ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-14-1
Séance du lundi 21 octobre 2024

SITE D'OTTMARSHEIM SUR L'AUTOROUTE A36 - PROPOSITION DE CONCESSION POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE PARKINGS SECURISES POUR POIDS LOURDS ET D'AIRES DE REPOS PUBLIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à DILIGENT Danielle
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :
DEBES Vincent, FUCHS Bruno, HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, KLINKERT Brigitte, MUNCK Marc, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, BOHN Patricia, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, ELMLINGER Carole, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 6 novembre 2023,

VU l'avis favorable du Comité social territorial du 13 juin 2024,

VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 30 septembre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les caractéristiques principales du nouveau service public proposant deux parkings sécurisés pour poids lourds et deux aires de repos publiques sur le Site d'Ottmarsheim situé sur l'autoroute A36, telles que précisées dans le document joint en annexe à la présente délibération,

- Approuve la concession de services, sous la forme d'une délégation de service public, comme mode de gestion de ce service public, en vue de confier à un opérateur économique l'aménagement, l'exploitation et la gestion, sur chacun des deux secteurs Nord et Sud du Site d'Ottmarsheim, d'un parking de stationnement sécurisé payant pour poids lourds et d'une aire de repos publique d'accès gratuit,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à engager la procédure de délégation de service public afférente et, à cette fin, à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote